

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 20 MAI 2019

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2019	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	PRÉAVIS 02/2019 - DÉPASSEMENT DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, PRÉAVIS N° 02/2016, RÉSEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET CHEMIN NEUF (EPESSÉS), LIAISON RIEX-EPESSÉS PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE	6
6.	PRÉAVIS 03/2019 - CHEMIN DE BAUSSAN, SENTIER DES GRANDS-JARDINS, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES ET RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE	6
7.	PRÉAVIS 04/2019 - CRÉDIT POUR L'ÉTUDE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT REMPLAÇANT L'IMMEUBLE CONTESSE À CULLY (PLACE DE LA GARE 6)	7
8.	MOTION M. CHRISTIAN CURRAT AU NOM DE LA COMMISSION DE GESTION « UNE MUNICIPALITÉ A 5 OU 7 MEMBRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 ? »	9
9.	COMMUNICATION 02 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 05/2017 - CHEMIN DE BAUSSAN, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	11
10.	COMMUNICATION 03/2019 - ÉTAT DES DÉMARCHES CONCERNANT LA RÉALISATION DES PPA CULLY-GARE ET RUVINES DESSUS	11
11.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	11
12.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	15

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Magaly Mavilia du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	49
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Annick Ammon-Staudenmann, Philippe Baehler, Stéfanie Brander, Patrick Baumann, Salomon Dubois, Urs Marti, Nathalie Pfeiffer, Nicolas Potterat, Louis Trolliet et Matthias Walker	10
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout de la motion comme point 8 :
M. Christian Currat au nom de la Commission de gestion « Une Municipalité à 5 ou 7 membres pour la législature 2021 - 2026 ? »
- Pour information, le Bureau a reçu une motion de M. Patrice Humbert pour un moratoire sur la 5G de la commune datée du 27.03.2019. Etant donné que le canton de Vaud a également, à ce moment-là, généré un moratoire, cette motion a été retirée.

L'ordre du jour avec la modification est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2019

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Deux modifications :

M. P.-A. Fontannaz :

Excusé pour la séance du 18.02.2019

p. 28 - « ...on a un cahier des charges très précis ... » (au lieu de précises)

M. Ch.-H. Duboux :

p. 20 « ...la voie communale est composée de chaussée et d'abords de chaussée.. »

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme C. Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Signatures** des nouveaux conseillers pour les jetons de présence aux repas et à la sortie.

➤ **Elections au Bureau du Conseil:**

Le Président informe qu'à la séance du Conseil communal du 24 juin 2019 les élections du Bureau auront lieu et encourage vivement les conseillers à se porter candidats aux différentes responsabilités (vice-présidence et scrutateurs) de ce bureau. Les postes devraient être répartis ainsi :

- **Premier** vice-président : BEL action
- **Second** vice-président : PSIG
- **2 Scrutateurs suppléants** : 1 PLR et 1 BEL action

Puis également au 24 juin 2019 :

➤ **Election de la Commission de gestion (7 membres désignés pour 3 ans, art. 38 du Règlement du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux) :**

Les membres actuels sont rééligibles.

➤ **Votation élection au Conseil d'Etat - 17 mars 2019- Résultats**

Taux de participation : 42.37%

BULLETTINS	Rentrés	1'467
	Nuls	17
	Valables (dont blancs)	1'450
	Blancs	21
	Non modifiés	1'352
	Modifiés	4
	Sans dénomination de parti	73
	Total	1'429

Obtiennent des suffrages :

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins		modifiés des partis ou groupements								
Candidats	Non modifiés	POP	PLR	Les Verts	UDC	PS vaudois	EàG	PDC	Sans dénom. de parti	Total
Dessauges Pascal	582	0	0	0	0	0	0	0	7	589
Dolivo Jean-Michel	43	0	1	0	0	1	0	0	0	45
Marion Axel	93	0	0	0	0	0	0	0	6	99
Ruiz Rebecca	608	1	0	0	0	0	0	0	41	650
Timofte Anaïs	26	0	0	1	0	0	0	0	1	28
Voix éparses	---	0	0	0	0	0	0	0	18	18
TOTAL	1'352	1	1	1	0	1	0	0	73	1'429

En **gras** la personne élue au 1^{er} tour suite au retrait de M. Pascal Dessauges (pas de 2^{ème} tour).

➤ **Votation fédérale - 19 mai 2019- Résultats**

Taux de participation : 51.80%

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats							
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%	
1. Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)	1'793	35	0	1'758	1'475	283	51.75	
2. Mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)	1'795	25	0	1'770	1'349	421	51.80	

➤ **Prochaines votations 2019:**

20.10.2019 Elections fédérales 1^{er} tour - 10.11.2019 2^{ème} tour - E. 24.11.2019

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :**

Suite à demande de la Municipalité, une séance spécifique du Conseil communal concernant uniquement le PPA Cully-Gare est prévue le 18 novembre 2019.

Séance du Conseil	Heure	Lieu
24.06.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
07.10.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
18.11.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2019	17h00	Grande salle à Epresses et repas

5. PRÉAVIS 02/2019 - DÉPASSEMENT DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, PRÉAVIS N° 02/2016, RÉSEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET CHEMIN NEUF (EPESSSES), LIAISON RIEX-EPESSSES PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi:

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis no 02/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 02/2019 tel que présenté :

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu le préavis no 02/2019 de la Municipalité du 25 mars 2019 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

à l'unanimité

1. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 36'547.21 au préavis 02/2016.

6. PRÉAVIS 03/2019 - CHEMIN DE BAUSSAN, SENTIER DES GRANDS-JARDINS, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES ET RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 03/2019 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Joly :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 03/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 03/2019 tel que présenté :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 03/2019 de la Municipalité du 15 avril 2019;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que de la conduite d'eau potable au chemin de Baussan et au sentier des Grands Jardins à Grandvaux ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 287'200.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 216'700.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 7'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2020 ;
5. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation de la conduite d'eau potable de CHF 70'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 2'400.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2020.

Arrivée de M. J. Berthet 20h17

7. PRÉAVIS 04/2019 - CRÉDIT POUR L'ÉTUDE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT REMPLAÇANT L'IMMEUBLE CONTESSE À CULLY (PLACE DE LA GARE 6)

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Gay :

Il se réfère au rapport de la Commission des finances dans lequel il était indiqué qu'il n'était pas opportun d'organiser pour ce bâtiment un concours d'architectes et proposait un amendement. Elle avait avant de prendre position de la sorte, déjà pris les avis de la Municipalité, du bureau d'architectes Bonnard Woeffray, du BAMO et également eu des contacts avec le jury du premier

concours. Néanmoins, elle a souhaité aller plus loin encore à l'examen des aspects juridiques de cette situation et après cet examen juridique complémentaire, la Commission des finances a décidé de modifier sa position. Donc elle retire et renonce à l'amendement du préavis 04/2019. Ce qui fait que les conclusions de la Commission des finances sont alignées sur celles du préavis municipal.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Cardinaux :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 04/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle précise ce qui suit :

- Au point 3 du préavis, le chiffre des m³ est totalement faux et il s'agit bien de 8'380 m³ indiqués au point 5 soit 1'550 m³ + 6'830 m³.
- Le calendrier prévu dans le préavis est très difficile à tenir par les architectes, voire notre petit bureau d'architecte.

Comme une séance du Conseil a été fixée au 18 novembre 2019 pour traiter ces 2 PPA, celui de la Gare et Ruvines Dessus, elle va prolonger la période du concours pour que le lauréat du projet mentionné dans le préavis soit également nommé vers mi-novembre au moment où on définit aussi le lauréat de l'autre démarche.

D'autre part, la Commission ad hoc lui a indiqué qu'on ne met pas des chiffres sans les expliquer. Par conséquent, elle précisera le détail des calculs dans le prochain préavis.

M. P.-Y. Delcourt :

Il remercie la Municipalité d'avoir choisi cette procédure de concours. Il rappelle que le choix de la procédure est de compétence municipale parce qu'à son sens elle garantit le mieux l'atteinte de qualité pour la construction de ce bâtiment qui représente beaucoup enjeux autant architecturaux que purement balistiques. L'architecture n'est pas simplement que de l'esthétique. Les concours en Suisse sont faits depuis 150 ans, ça coûte 1 à 2% du coût total des ouvrages, des constructions. Cela vaut vraiment la peine de le faire.

Une question : est-ce que dans la procédure d'invitations, la Municipalité va l'ouvrir également à d'autres bureaux d'architectes que les bureaux locaux de la commune.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Dans le principe, les bureaux d'architectes de la commune seront approchés en priorité et ensuite on voit s'il faut étendre la demande au-delà de la commune, soit dans la région.

Par contre, il lui semble que l'actuel lauréat, Bonnard et Woeffray, qui construira les 2 autres bâtiments devrait être également invité dans le cadre de ce concours. On n'est pas fermé juste aux limites de la commune.

M. L. Regamey :

Une question. En tant que forestier, il a eu l'occasion la semaine passée de visiter les forêts de la commune. Est-ce que c'est envisageable dans la demande pour ce concours d'exiger ou de demander du bois local voire du bois de la commune?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Cela pourrait être un des critères, oui. C'est imaginable. On peut le préciser mais ce critère ne sera pas exclusif.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote le préavis 04/2019 tel que présenté :

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2019 de la Municipalité du 15 avril 2019 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.- TTC pour l'étude de la construction du bâtiment sis place de la Gare 6 à Cully ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC) ;
3. d'amortir l'investissement pour l'étude de projet sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 45'000.- par année, chapitre 420, la première fois au budget 2020.

8. MOTION M. CHRISTIAN CURRAT AU NOM DE LA COMMISSION DE GESTION « UNE MUNICIPALITÉ A 5 OU 7 MEMBRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 ? »

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à

M. Ch. Currat :

Sa présentation :

« Je vais brièvement présenter la motion en trois points : sa genèse ; ses éléments principaux ; le traitement attendu par les signataires :

1. Genèse :

La décision que nous aurons à prendre en 2020 quant au nombre de municipaux devra se faire de manière objective. Après la fusion et l'arrivée des partis, c'est avec presque deux législatures d'expérience que nous pourrions fixer ce nombre de 5 à 7, qui risque d'être valable pour de nombreuses années par la suite

Les membres de la commission de gestion, qui suivent comme vous le savez chaque année les travaux de la municipalité et qui représentent les différents groupes présents au conseil communal ont trouvé pertinents d'initier ce processus et d'en fournir un cadre.

Cependant, ne pouvant agir au nom de la commission de gestion, il est apparu normal à ses membres de cosigner une motion en qualité de sept conseillers communaux.

2. Eléments principaux :

Deux éléments sont à mettre en évidence. Tout d'abord cet exercice est à mener en collaboration avec la Municipalité et deuxièmement il est indispensable de poser des critères clairs et objectifs pour prendre une décision pertinente et non émotionnelle.

D'où le tableau dont vous avez tous pris connaissance. La Municipalité peut bien entendu ajouter des critères, mais elle est tenue de compléter les éléments demandés, avec également une approche comparative prenant en compte des communes d'une taille proche de la nôtre. Je sais que la réponse à certain des points, comme les taux d'activité, est déjà en notre possession. Mais il est utile d'avoir un document synthétique complet qui puisse faciliter la décision en 2020.

En annexe, les critères sont précisés et bien entendu une interaction peut être établie entre la Municipalité et les cosignataires afin de préciser ceux-ci en cas de doute. Nous encourageons donc la municipalité à nous contacter. Ces critères se veulent également respecter la séparation des pouvoirs et la personnalité de nos municipaux.

3. Traitement de la motion :

Comme il ressort de notre motion et comme je tiens à bien le préciser oralement :

Les signataires demandent que la réponse à la motion prenne la forme la forme d'un préavis contenant le tableau comparatif complété ainsi que la position de la municipalité sur le sujet basée sur ce dernier.

Dans notre motion, le terme « préavis » ne figurait pas, mais il était sous-entendu. Il est important de le préciser maintenant.

S'agissant du délai de traitement, le conseil doit pouvoir traiter le préavis municipal lors de sa première séance de 2020, donc un délai est posé, afin de pouvoir prendre une décision sur le nombre de municipaux d'ici juin 2020.

Il ne me reste qu'à demander aux membres du conseil communal, au nom des 7 cosignataires de bien vouloir accepter notre motion. »

Le Président :

Il précise que le timing est parfait puisqu'en cas de prise en considération de la part du Conseil, la Municipalité aura 12 mois pour répondre, donc parfaitement dans les délais pour qu'en 2020 on puisse décider du nombre de municipaux pour la commune de Bourg-en-Lavaux et la décision se fera à majorité simple ou par la prise directe de la Municipalité si dernière décide de prendre en compte la motion telle que présentée.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président demande aux conseillers s'ils acceptent que cette motion soit prise en considération. C'est accepté par 45 voix pour et 3 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu la motion du 30 avril 2019 ;

Oui le rapport de M. Christian Currat au nom de la Commission de gestion ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend en considération cette motion et la transmet à la Municipalité qui présentera un préavis à la première séance du Conseil communal de 2020.

9. COMMUNICATION 02 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 05/2017 - CHEMIN DE BAUSSAN, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 03/2019 - ÉTAT DES DÉMARCHES CONCERNANT LA RÉALISATION DES PPA CULLY-GARE ET RUVINES DESSUS

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Une question. Dans le prolongement de cet état des démarches, elle aimerait avoir un point de situation par rapport au parking de substitutions sur le périmètre des Ruvines, à savoir qu'est-ce qui a été décidé pour finir par rapport à la pétition des enfants. Est-ce que la zone 30 km/h est confirmée ? En fait un petit des lieux.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il précisera dans ses communications le point de situation.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

La préfecture est installée depuis le 14 mai 2019 au ch. de Versailles 6, Cully ainsi que l'office des poursuites également depuis le 17 mai 2019.

Le CMS déménagera le 31 août à l'hôpital de Lavaux.

Ce qui fait que le bâtiment de la commune sera presque vide à partir du 1^{er} septembre 2019 avec uniquement la bibliothèque.

On est en train d'étudier effectivement si on pourrait y installer toute l'administration communale, libérant ainsi le BAC et la Maison jaune. Pourquoi, parce que ce bâtiment ne permet que de faire des bureaux vu la hauteur de ses locaux et ce serait plus facile de transformer le BAC pour créer à peu près 4 appartements. La Municipalité s'est dit que peut-être ce serait opportun de mettre toute l'administration à l'ancienne préfecture. On ramènerait tout au centre de Cully. Finalement pour le village et les commerces, c'est parfait parce qu'on garde de l'activité.

On a mandaté quelqu'un pour effectuer une planification. On étudie le tout et on reviendra en automne avec des précisions et peut-être un préavis.

Concernant la motion, la Municipalité en prend acte, l'accepte et va l'étudier pour donner une réponse d'ici mars 2020.

M. Raymond Bech, Municipal

Quelques informations sur les premières expériences avec les 7 écopoints installés partout dans la commune sauf à Cully. Il y a quelques erreurs de jeunesse, quelques surprises et quelques modifications à y apporter. On a par exemple des soucis avec les freins hydrauliques des couvercles qui se ferment un petit peu trop facilement. On est en train de regarder avec notre fournisseur ce qu'on pourrait faire par rapport à ça. On a eu aussi des surprises par rapport au verrouillage puisqu'on avait annoncé que ce serait verrouillé hors des heures d'ouvertures, on s'est aperçu que le dimanche, par exemple, ils n'étaient pas tous verrouillés. Là aussi on fait corriger ce fait par notre fournisseur. On a aussi constaté que le taux des remplissages et le rythme des remplissages sont extrêmement différents d'un endroit à l'autre et d'un type de déchet à l'autre, ce qui effectivement nous amène à devoir parfois corriger cela pour ce soit facilement abordable par tout le monde et c'est quelque chose qui va vraiment nous préoccuper ces prochains jours comme on est en train de négocier les contrats de transports avec les transporteurs. On était parti sur certaines bases fixes et là on va devoir probablement moduler tout cela. On y travaille également.

Et puis dernier point, incivilités, il y a quelques incivilités. C'est étonnant de voir une certaine créativité dans la façon de commettre ces incivilités. On essaye d'y remédier le mieux possible. On avait envisagé également dans un second temps de peut-être bloquer les accès, de fournir des cartes d'accès à l'ensemble des habitants. Cette possibilité existe toujours, mais on n'est pas du tout sûr que ce soit la bonne solution. On évalue cela et on suit la situation.

Pour l'écopoint de Cully, il ne peut pas proposer au Conseil aujourd'hui une proposition d'implantation avec un préavis. On a quelques pistes maintenant sur lesquelles on travaille et il espère fournir une information et une proposition pour l'écopoint de Cully le plus vite possible.

Une information a été déposée sur les tables concernant le ramassage des déchets compostables des ménages. On a été conscient que la suppression des containers pour les déchets compostables allait provoquer quelques difficultés de stockage pour les ménages. Raison pour laquelle, d'ailleurs c'est prévu dans le budget 2019 voté par le conseil communal en décembre, on a lancé une action poubelle verte gratuite que chaque habitant de la commune pourra venir chercher ainsi que des sacs bio dégradables et compostables à l'administration communale. Cette distribution de sacs compostables a pour but de faciliter la compréhension et d'encourager les habitants à les utiliser parce qu'on s'aperçoit qu'on a encore pas mal de déchets compostables qui sont déposés au porte-à-porte du vendredi matin dans des sachets plastique, ce qui nous posent quand même pas mal de problèmes de qualité de tri et ainsi que des préoccupations avec la compostière la Coulette qui parfois rechigne ou parfois même refuse certains lots.

Alors voilà, c'est ouvert à tous les habitants de la commune et cela démarre le 21 mai jusqu'au 31 juillet 2019. Cette information sera aussi distribuée par courrier, affichée au pilier public, à l'administration ainsi que sur le site internet de BEL.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Quelques communications :

- **Retour sur le Cully Jazz Festival** : Il a reçu quelques félicitations sur la gestion de l'édition 2010 venant beaucoup de la part des pétitionnaires. Tout a très bien fonctionné. Il y a eu de gros efforts du comité du jazz, des bénévoles et de la Municipalité, concernant les nettoyages et la gestion. Le CJF nous a communiqué qu'il avait une ligne téléphonique spéciale pendant la manifestation et qu'il a reçu 2 demandes de nettoyage qui ont été faites sur le champ et 5 plaintes pour des nuisances sonores qui ont été réglées rapidement. La gestion des urines sauvages dans les porches de maisons et autres, surtout au niveau du quai de l'Indépendance a été gérée par des services de sécurité aussi bien par APOL que par les Sécuritas. On a établi 40 dénonciations. Ce qui est beaucoup, parce que les autres années c'était plus laxiste. Le parking

des habitants a très bien fonctionné et n'a jamais été complet. En 2018, les interventions étaient au nombre de 43 de la part des Sécuritas, d'APOL et d'autres délégués. Cette année, il y en a eu 78. C'est peut-être dû aux urines sauvages dans les rues, etc. Donc le CJF est un petit peu dans la lignée de la motion de Mme Caroline Bachmann où on a pris note qu'on pouvait faire une manifestation assez importante malgré le temps, la météo n'étant pas très propice, mais il y a eu une fréquentation de 60'000 personnes, et en 2018, il y avait 70'000 personnes. Les organisateurs ont très bien géré cette grande manifestation.

➤ **1^{er} août 2019** : Pour la première fois, l'organisation et la gestion seront faites cette année par l'Union des sociétés-USL et la Municipalité pour ce qui est des services techniques. Les verres seront consignés. C'est un signe, une prise de conscience responsable allant dans la direction de la motion de Mme C. Bachmann.

➤ **APOL, remplacement du Commandant** : Il quittera son poste à la fin de l'année 2019-début 2020. Une annonce a paru et on a eu environ 20 postulations, fait un tri par le RH et reçu 10 postulants et puis il y a eu des interviews avec un comité de sélection et un professionnel dans le métier, M. G. Hagenlocher, ancien Commandant des polices de Lausanne qui a sévit pendant une vingtaine d'années à Lausanne, donc il connaît parfaitement le métier. On en est à l'heure actuelle à 3 assessments. La décision finale aura lieu dans le courant du mois de juin sous le contrôle du Commandant de la police cantonale, M. J. Antenen, avec qui on suit la procédure.

➤ **APOL, retour sur le dernier conseil intercommunal et les articles parus** dans le Régional et 24Heures. Il se permet une petite mise au point. Il la lit parce qu'il faut être très précis là-dessus. « Postulat Mingard et Buche

Deux conseillers communaux de la commune de Lutry, MM. Philippe Mingard et Thierry Buche, ont déposé ce 2 mai 2019 une motion dans le cadre du Conseil intercommunal de l'APOL. Ils posent diverses questions. Ils sont dans leur rôle sauf si l'on peut regretter que ça et là, leur motion ne fasse que colporter des rumeurs de Café du commerce. Ne suscitant qu'un intérêt modéré, la motion s'est muée en postulat.

Bien entendu, il sera répondu sans tarder et avec précision aux questions qui ont été ainsi posées. Mais le Régional, notamment, a publié un article sur la question. Cet article, signé par Mme Nina Brissot qui n'assistait pas à la séance, nous oblige toutefois à ne pas laisser traîner deux points sans réponse.

Premièrement, les postulants indiquent que les comptes de l'APOL auraient été, je cite « *habilement présentés* ». Traduction : que nous aurions fait en sorte de mettre en place une présentation destinée à tromper le lecteur non averti. Je réfute totalement cette grave accusation. Je le fais d'autant plus facilement que d'une part le plan comptable est imposé par le canton et que d'autre part, il n'a pas été changé depuis 2011.

Deuxièmement, l'article du Régional laisse entendre, dans un encadré, que l'APOL tiendrait des tableaux de performance des équipes pour savoir laquelle collerait le plus ! Là encore, je démens. Ce fantasme de la course aux amendes n'est qu'une pure affabulation. Pour parler moderne : c'est une *fake news* !

Le CODIR prépare donc des déterminations sur chacun des points soulevés par les postulants. Je vous en dirai plus lors de la prochaine séance du Conseil. »

➤ **APOL, suite ou pas du contrat** : Le CDPMV (Comité de direction des 9 polices communales) n'a pas encore validé l'argumentaire officiel. La Municipalité le validera d'ici fin mai.

La communication qu'il devait faire ce jour est reportée au prochain Conseil le 24 juin 2019. Il tient à mettre des chiffres précis pour la présentation de ce dossier. Il est désolé du léger retard.

➤ **SDIS-pompiers** : Il y a eu une intervention au restaurant du Raisin le 11 mai 2019. C'est suite à un feu dans la cheminée du salon qui a été trop chargée par des clients et puis l'incendie s'est déclaré tout en haut de la cheminée sur le toit de la Justice. Quelqu'un l'a aperçu et a averti les sapeurs-pompiers qui sont intervenus rapidement. On a frisé quand même une grosse catastrophe. Il remercie les pompiers.

- **Un soir de fin avril-début mai** : Comme il a omis de réserver des places de stationnements pour un cocktail dinatoire au Caveau organisé par Poste finance pour 150 personnes, il les a fait parquer sur la place d'Armes. Il a eu quelques téléphones et remarques. Il a dû prendre une solution d'urgence dont il s'en excuse.
- **Parking des Ruvines-écoles** : Suite à la pétition des élèves, la Municipalité, composée de M. J.-P. Haenni, Syndic, M. R. Bech et lui-même les a rencontrés. On a débattu, on les a écoutés et compris la situation. C'était tout à fait convivial. Donc on a pris la décision de revoir le projet. Le parking prévu sera réservé uniquement aux bus scolaires. Néanmoins, entretemps, on a reçu une nouvelle proposition pertinente de la part d'une conseillère et de 2 conseillers communaux. On l'a étudiée mais malheureusement on l'a abandonnée pour un motif sécuritaire car elle impliquait une circulation sur la place de la Gare, ceci en même temps que le chantier.
- **Ruvines Dessus, vers le terrain de foot** : Les travaux d'aménagement du parking commencent la semaine du 20 mai 2019.
- **Zones 30 km/h** : On a 3 zones bien définies. Il y a la route Cully-Grandvaux, suite aux travaux, les villages de Riex et d'Epresses. On attend la décision de la sous-commission de la DGMR pour calculer le 30 km/h avec les mesures qui ont été prises. On l'attend pour début juin, une information à ce sujet-là sera donnée au Conseil du 24 juin 2019.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle informe que lundi 13 mai avec la forte bise, un peuplier est tombé. Fort heureusement sans victime et on a pris la décision d'en abattre un deuxième. On a dû attendre le jeudi que la bise se calme et la maison Emery est venue abattre cet arbre qui était aussi en mauvais état. Il y a 4 ans, on avait fait des analyses qui démontraient qu'ils n'étaient pas si en mauvais état, mais pour le deuxième, on n'a pas hésité à l'abattre afin d'éviter une catastrophe.

Elle rappelle que la distribution, suite à souscription, des vins de la commune se fera le 21 et le 22 juin 2019 cette fois au dépôt des Fortunades et on a un nouveau vin rouge qui s'appelle Villette et plus Lavaux.

M. Georges Hauert, Municipal

Il a 2 informations :

- Le martelage aura lieu le 11 juillet 2019, si quelqu'un est intéressé, il peut s'adresser à lui.
- L'inauguration des Fortunades aura lieu 24 août 2019. Cela paraîtra dans le Courrier et la population ainsi que les conseillers seront invités.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Quelques informations de la Commission municipale développement durable-CDD qui est très active cette année.

- Le 11 mai 2019, avec l'aide de son collègue, M. G. Hauert et la centrale forestière, 98 enfants de la commune sont venus avec leur famille pour planter un arbre. Cette journée a été beaucoup appréciée.
- Action « Halte aux renouées du Japon ». Plus ou moins 25 à 30 bénévoles viennent le samedi pour arracher ces renouées du Japon.
- Le 26 mai 2019 aura lieu le Repair café à la salle Davel, Cully, pour réapprendre à réparer soi-même un appareil voire faire réparer des appareils par une équipe d'env. 7 réparateurs de 10h00 à 16h00 et il y aura le premier marché du dimanche sur la place d'Armes.
- La Commission développement durable lance cette année la « Charte des Jardins ». Plus de 15 personnes sont déjà intéressées à participer à ce réseau d'échanges pour savoir entre autres

comment cultiver en utilisant peu ou pas de pesticide et d'herbicide et si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à Mme E. Marendaz-Guignet.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

- Chaque année, comme la plupart des réseaux communaux, le réseau de la commune subit des pertes d'eau potable assez considérables. Ce qui fait que la Municipalité va vous présenter au prochain Conseil un préavis pour un système qui permet d'écouter ces fuites et d'intervenir plus rapidement avant que l'on ait perdu trop d'eau, respectivement avant que de gros dégâts aient lieu lorsque l'eau s'infiltré et puis fini par emporter toutes les conduites, le terrain, la route par-dessus et les murs de vignes à côté, ce qui est un peu arrivé il y a quelques années, au chemin de Lallex. C'était d'ailleurs une demande de la Commission de gestion de se doter d'un tel système.
- On est membre de l'AIEJ, Association intercommunale des eaux du Jorat, à laquelle on participe avec les communes du Jorat mais aussi de Forel, ce qui permet d'échanger les surplus d'eau, en ce qui nous concerne, c'est plutôt pour acheter de l'eau lorsqu'on en a pas assez. L'AIEJ a bouclé son exercice l'année 2018 sur un bénéfice de Fr. 8'414.-. Pour une fois, il y a une nouvelle positive de l'AIEJ qui ces dernières années avait plutôt tendance à perdre de l'argent, plutôt qu'à en gagner.
- Route du Lac, au niveau du Calamin, il y a des travaux pharaoniques avec la pose de câbles qui sont en train d'être posés dans le mur. C'est le canton qui dirige cette rénovation étant donné que c'est une route cantonale et cela n'a pas été mis à l'enquête. Ces travaux posent passablement de problèmes aux vigneron riverains notamment au niveau des accès aux vignes. Alors la commune a fait un premier recours pour exiger du canton qu'il mette à l'enquête. Le canton nous a répondu que notre recours n'avait aucune chance puisque c'est de l'entretien, il n'était nécessaire de mettre à l'enquête mais qu'exceptionnellement il était d'accord de mettre à l'enquête quand même. Alors on ne saura jamais qui avait raison qui avait tort. Le fait est qu'ils ont mis à l'enquête. La commune a aussi formulé une opposition que pour l'instant le canton souhaite qu'on la lève. On est encore en train d'étudier la situation notamment avec la CCL pour savoir si on va aller plus loin, notamment pour des questions d'intégrations paysagères des couverts qui vont venir sur ces énormes câbles qui risquent de ne pas être très jolis à plus forte raison dans un endroit aussi sensible que Lavaux.
Ce qui ne veut pas dire que le canton nous donnera raison mais ça montre qu'il faut être vigilant lorsque qu'il y a ces grands travaux d'entretiens routiers. Comme c'est qualifié d'entretien, ça permet de faire vite passer des travaux qui lorsque la commune ou des particuliers aimeraient faire exactement la même chose, il y a tout de suite toute une série d'offices cantonaux qui se précipitent pour nous taper sur les doigts en raison de la nécessaire protection du paysage.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. Y. Rey :

Premièrement, en tant que membre lecteur du rapport de la Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'APOL en complément à l'information que M. J.-P. Demierre, Municipal, a donnée, lors de cette même séance, ce Conseil a quand même validé les comptes et la gestion de l'APOL sur un score beaucoup moins soviétique que ce soir mais ça a passé quand même.

Deuxièmement, en tant que vice-Président du comité d'organisation des Tracassets, magnifique fête qui s'est très bien déroulée et il remercie la commune et tout particulièrement la voirie pour les services techniques et l'excellent travail qu'ils ont faits. On a reçu tout le matériel quand il fallait, en entier. Il y a eu un petit peu des travaux de nettoyages. Merci beaucoup pour tout ce qui a été fait pour cette manifestation. Malgré une météo pas très plaisante, il y a eu passablement de monde.

M. R. Baehler :

Pour information, ce mercredi 22 mai aura lieu la séance du Conseil intercommunal de l'ASCL à Rivaz et que les principaux points à l'ordre du jour sont l'acceptation du nouveau règlement intercommunal de l'ASCL, ensuite il y aura la gestion 2018 et enfin les comptes 2018.

M. M.-H. Noverraz :

Les locaux des Fortunades touchent à leur fin, donc les locaux d'archives sont certainement prêts. Il revient avec une demande qui avait été faite quelques années en arrière, par le biais du FC Vignoble, pour savoir si les sociétés locales avaient la possibilité d'obtenir des espaces pour leurs archives et si c'est le cas, il aimerait savoir à quel délégué municipal doit-on s'adresser ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Oui, c'est fini, mais on doit attendre septembre pour ce que ce soit bien sec pour introduire les archives. On a déjà prévu le déménagement avec Pro-Archives pour nous aider. Il y aura de la place pour les archives des sociétés locales. Il faut s'adresser à lui-même ou à Mme Sandra Valenti.

M. J. Cuénoud :

Il fait une petite intervention par rapport au climat. Vu la météo ces jours et les inquiétudes des jeunes générations, il lui semble important pour la commune de prendre une position claire. C'est pourquoi il informe que le PSIG prépare une motion qui demande l'état d'urgence dans notre commune à l'instar de ce qui fait dans de nombreuses communes en suisse romande. Donc le PSIG souhaite déposer cette motion lors de la prochaine séance du Conseil et si des personnes souhaitent participer à son élaboration ou la signer, elles peuvent nous contacter. Pour information, elle est déjà rédigée à 95%.

M. P. Humbert :

Il a une question à M. R. Bech, Municipal. Il y a une dizaine d'années, un projet a été déposé par la Coulette pour la création d'une usine de biométhanisation. Il aimerait savoir à quoi en est ce projet car ça facilite énormément le tri des déchets verts, puisqu'on peut mettre à la fois les déchets verts conventionnels et également les restes de nourritures et tous les déchets verts cuits.

M. R. Bech, Municipal :

C'est un thème qui préoccupe par mal de personnes, à tel point, par exemple, que la Satom est en train de peaufiner un projet de gestion de déchets verts crus et des produit ménagers. Et puis par rapport à ce projet d'usine de biométhanisation, la commune de Belmont vient de voter le plan partiel d'affectation pour effectivement créer et construire une usine de biométhanisation à la Coulette. La commune suit précisément ce projet, parce qu'il y a là clairement une occasion de regrouper les forces intercommunales pour faciliter et utiliser cette opportunité de pouvoir modifier un petit peu notre structure de gestion et de collecte de ces déchets.

M. L. Gfeller :

Lors de la présentation du budget 2019, le Conseil communal avait émis le souhait de la suppression d'une tournée de ramassage des déchets. Qu'en est-il d'une éventuelle information aux habitants concernant cette suppression de tournée ?

M. R. Bech, Municipal :

La communication a été faite par différentes voies au début d'année. Par contre, on va communiquer aux habitants de la commune cela dans le courant du mois de juin dans le cadre d'un article qui va paraître dans Courrier et par d'autres canaux de communication. Cela va confirmer la suppression de la tournée porte-à-porte du jeudi et qui va aussi modifier le jour de tournée de l'autre ramassage qui va passer au mardi et le lundi on fera le porte-à-porte pour les déchets compostables (au lieu du vendredi).

M. P.-A. Fontannaz :

A propos de termes lors des communications de Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale. On est à l'orée l'année prochaine d'une votation cruciale pour l'agriculture et la viticulture, à savoir l'histoire de l'eau propre. Par conséquent, entourée de vigneron qui ne demandent qu'à travailler le plus proprement possible, il aurait préféré qu'elle emploie le terme produit phytosanitaire plutôt que pesticide et herbicide.

M. J. Joly :

Erreurs de jeunesse pour les écopoints. Il a une question concernant le transport des papiers et des cartons. Il constate souvent qu'après le passage des camions, suite au changement de système de ramassage des camions, il y a des papiers qui s'envolent et qui se retrouvent dans les vignes. Alors avant qu'on fasse des mesures d'urgences au niveau écologique, est-ce que des mesures ont été prises pour le transport de ces papiers ?

M. R. Bech, Municipal :

On lui a déjà communiqué cela pouvait arriver. Il ne peut que faire appel à chaque citoyen pour essayer de faire en sorte que quand il y a un petit peu de vent de faire attention.

M. J. Joly :

Il lui précise que c'est lors du ramassage et du transport par les camions qui ne sont pas fermés.

M. R. Bech, Municipal :

Il en prend acte et cela va être traité avec le chef de service.

M. B. Duboux :

Où en sommes-nous de la consultation sur le plan d'affectation cantonal Lavaux ? La communauté de la vigne et des vins de Lavaux a été consultée. Depuis plus de nouvelle.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

On vient de recevoir le PAC pour consultation auprès des communes. Donc les municipalités peuvent encore donner leur avis sur un certain nombre de points, d'ailleurs que le canton, d'une manière majoritaire, n'a jamais retenus. Le canton nous a écrit à mi-avril comme quoi on avait un mois pour prendre position sur le règlement, le plan et le rapport 47 OAT. Les communes se sont mobilisées pour demander une prolongation du délai. Donc on doit rendre nos copies le 30 juin 2019 et elle pense que le canton va mettre à l'enquête publique fin-août-début septembre 2019. Lors de l'enquête publique, chacun peut y prendre part et aller se déterminer. Ensuite la procédure prévoit que c'est le Grand Conseil qui traitera les oppositions et éventuellement les lèvera.

Mme L. de Palma :

Comme le président de l'ASCL, M. R. Baehler, l'a indiqué, on a mercredi une séance de l'ASCL et dans le cadre des travaux de la commission de gestion, on a étudié avec attention les comptes de l'ASCL

et on a pu se rendre compte à quel point la gestion des crédits demandée avait été faite avec professionnalisme et efficacité grâce à l'aide d'un consultant extérieur, un « courtier en emprunt ». Donc c'est un petit message à l'intention de notre ministre des finances, M. J.-P. Haenni, Syndic, vu le nombre d'investissements qu'on va faire ces prochains mois entre les différentes constructions, etc., de peut-être discuter avec l'ASCL, son président, le CODIR et M. J.-F. Rolaz, pour avoir un retour d'expérience sur ce qui a été fait dans le cadre de l'ASCL. Cela permet vraiment de faire des économies substantielles sur les charges d'intérêts et ça peut-être quelque chose vraiment intéressant dans le contexte financier dans lequel on est aujourd'hui dans la commune.

M. Ch.-H. Duboux :

Concernant le cimetière d'Epesses, en porte-parole de plusieurs personnes, il souhaiterait que soit remis en place un container de déchets verts parce que de nombreuses personnes venant changer des fleurs, notamment des personnes âgées, mettaient cela dans ce container qui rendait bien service. A présent, elles mettent ces déchets verts par terre, parce que le nouveau dispositif, mis en place, qui remplit parfaitement ses fonctions, n'a pas de place pour les déchets verts. Cela serait quelque chose d'apprécié, voire d'indispensable.

Mme N. Gross, Municipale :

Si ce n'a pas encore été fait, cela se fera cette semaine. Il y a eu un petit flottement car la voirie a dû tout arrêter pour aller ramasser le gros arbre. Ce sera un compost simple. Il n'y aura pas de poubelle, parce qu'on a vu que dans les poubelles on met n'importe quoi.

M. J.-L. Badoux :

A propos de la pollution des terres, de la construction de la grande salle du Flonzaley à Puidoux qui est construite sur des remblais provenant des tunnels de l'autoroute. Est-ce qu'on devrait, pendant qu'il est encore temps et qu'on s'en souviendra, s'inquiéter des différentes décharges que des privés de la commune de Grandvaux entre autres ont mises à disposition de l'éventuelle pollution de ces terres ? C'est une question qu'il pose à la Municipalité si elle trouve nécessaire d'y donner suite. Ecopoint Pra Grana. Il est surpris du gymkhana qui a été aménagé pour tous les gens qui se tordent les chevilles entre chaque container.

D'autre part, il invite la Municipalité de Bourg-en-Lavaux à y venir et mettre du papier dans le container à papier où il faut enfiler feuille par feuille à cause d'une garniture qui comporte juste une petite fente. Il a constaté qu'à Epesses cette garniture a déjà disparu. Alors est-ce que cette garniture peu pratique et contraignante va-t-elle disparaître de tous les containers ?

M. R. Bech, Municipal :

Le couvercle d'ouverture étroite n'a pas disparu à Epesses, il n'a simplement pas encore été installé. Un des principaux problèmes rencontrés est l'obstruction fréquente des goulottes de remplissage par des cartons trop volumineux ou mal pliés. La pose de ces ouvertures plus étroites qui ne permettent que de mettre « *des papiers de dimension A3* » n'est certes pas la solution miracle, mais elle permet d'éviter l'obstruction systématique des goulottes, et empêcher que les conteneurs ne soient trop vite remplis par de trop nombreux et trop volumineux cartons non pliés. On s'est renseignés dans d'autres communes ayant le même type de système et il s'est avéré effectivement que cette ouverture étroite était la norme utilisée dans toutes les communes consultées. L'option initiale choisie par la Municipalité d'équiper les goulottes d'ouvertures plus larges n'ayant pas été concluante, elle a dû se résoudre à installer les ouvertures standard, même si, il en convient, ce n'est pas la solution la plus idéale.

Il rappelle que la récolte de papier aux écopoints est destinée aux quantités et volumes usuels de papier et cartons utilisés par les ménages, mais évidemment pas aux cartons de grands formats. Les

grosses quantités et les gros cartons d'emballages doivent être déposés directement aux déchèteries.

En l'état, il faut continuer à faire ses expériences dans ce domaine-là, on suit l'évolution et on fera les adaptations nécessaires.

M. J. Micol :

Concernant les écopoints. Actuellement on comprend bien que le couvercle ne tient pas. Cela va être corrigé. Il semblerait que s'il y avait un petit plateau pour poser ses affaires, parce que chaque fois se baisser tout en bas pour les mettre dans le container, c'est franchement casse-pied. Est-ce que c'est faisable techniquement ? Mais vraiment, il trouve cela très mal pratique.

M. R. Bech, Municipal :

Il faudrait qu'on mandate le département recherches et développement de l'entreprise fournisseur pour essayer peut-être d'adapter ! Il est surpris de cette remarque parce que les ouvertures des goulottes sont à mi-hauteur, même s'il est vrai qu'il faut un petit peu se baisser. Et cela fait un peu d'exercice !

M. J. Micol :

Sans faire appel au département R&D, il demande ici si d'autres collègues ont expérimenté le même problème ?

Il semblerait que non.

M. M. Cardinaux :

Il a été approché par quelques habitants d'Aran et Chatagny qui l'ont chargé d'interpeller le municipal responsable quant au stationnement permanent d'un véhicule tout terrain-buggy sur une place publique de la commune et il aimerait savoir si on peut envisager des dispositions légales qui permettraient d'amender ou de faire cesser ce stationnement peu joyeux sur une place publique ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Les limitations de stationnement ont été mises au point déjà pour Villette, parce qu'on s'attend à du parc ventouse comme il y aura le train au quart d'heure. Ici on n'en pas encore mises, donc le buggy peut rester 7 jours sans bouger (ancien règlement). Avec le nouveau règlement qui n'est pas encore en application, ce sera 4 jours. Tout sera bientôt sous contrôle avec évidemment les extérieurs. Voilà c'est encore une seule zone où on peut stationner avec une longue durée en restant plus longtemps que dans les autres zones.

M. M. Cardinaux :

Ce n'est pas forcément la question de la limitation, c'est peut-être la permanence de ce véhicule qui est un véhicule de location, qui est loué à des tiers. Sauf erreur, s'il achète quatre taxis et ouvre une entreprise de taxis, il ne peut pas stationner sur les places publiques. Il doit les stationner sur des places privées qu'il loue ou qu'il possède. Est-ce qu'on peut vérifier cette question-là ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement il est en location. Il est connu parce qu'il nous avait fait une demande de circulation dans les chemins viticoles. Ça a été refusé par tous les membres l'APOL, mais il va regarder la chose et le tiendra au courant.

M. J. Cuénoud :

Cet été à Vevey, il y aura la Fête des Vignerons qui va mobiliser pas mal de mondes de notre commune. Il se pose la question, si comme en 1999, la commune a prévu un petit accueil ou de faire quelque chose pour tous les acteurs figurants de Bourg-en-Lavaux ?

En 1999, il y avait un bateau qui avait été affrété pour les acteurs-figurants de Cully.

M. P.-A. Fontannaz :

Il précise que c'était les vigneron tacherons qui avait affrété le bateau pour les amener pour un apéritif dinatoire à Cully. Cela avait été affrété par les vigneron.

Mme N. Gross, Municipale :

A son souvenir, tous les figurants ont été reçus par la commune de Cully et la commune d'Epesses, et comme elle était syndique à l'époque, a participé en offrant aussi du vin. Et là on n'en a pas encore parlé entre collègues, mais on va voir si on trouve un moment pour faire une réception.

Mais contrairement à 1999, toutes les personnes qui étaient en costume avaient la gratuité sur les transports publics. En 2019, ce n'est pas le cas, alors ce sera plus difficile de faire venir tout le monde, tous les participants de la commune en costume à Cully.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Au nom de la Municipalité, ce n'est pas un problème d'organiser une réception mais la question ne nous avait pas été posée avant. Ce sera avec grand plaisir qu'on pourra offrir l'apéro à nos vigneron tacherons couronnés et tous les figurants, cela c'est sûr.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

En tant que délégué aux manifestations, on a reçu 5 sur 5 la proposition. On va probablement discuter et organiser quelque chose pour tous ces figurants soit une petite animation sur la place d'Armes à Cully.

M. B. Rufi :

Il évoque le fait que la maison de Buttin-Loès peut très volontiers mettre ses locaux à disposition pour une telle réception mais tout dépend naturellement, s'il y a 400 personnes, ce sera trop petit, mais s'il s'agit jusqu'à 100 personnes, c'est tout-à-fait possible.

Mme F. Gross :

Elle a aussi le souvenir de 1999. La question ne se pose pas de se faire offrir l'apéro. Mais par contre, elle a encore des photos de 1999 où il y a tous les figurants du village d'Epesses. Ça fait une jolie photo qu'on ressort aujourd'hui et puis il y a plein de petites expositions qui se font dans les commerces. Maintenant que le nombre de figurants de la commune de Bourg-en-Lavaux s'est bien agrandi, le fait de se retrouver et de faire une photo, et on a en plus des très bons photographes dans la commune, on a des commerçants à la commune, on a de quoi de faire une jolie photo avec toutes les personnes impliquées dans cette fête. Que ce soit les vigneron tacherons, ou les figurants ou autres, pour faire cette photo qu'on ressortira dans 20-22 ans également mais qui nous fera un bon souvenir.

La proposition de M. B. Rufi est très bonne parce que pour la photo, ça fera un plus avec une belle vue, mais le but n'est pas d'organiser une grande manifestation mais peut-être de se retrouver ensemble avec toutes les personnes qui se sont engagées pour cette fête depuis quelques mois. Donc elle remercie M. J. Cuénoud. Elle pense que c'est quelque chose de sympa et de tout simple à faire surtout !

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance à 21h30.

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, 12 juin 2019